

LES CONDITIONS DU SUCCÈS

Cap Work® entreprise sera particulièrement efficace si :

- La stratégie de l'entreprise en matière du maintien et retour au travail est clairement définie et soutenue par la direction.
- La ligne hiérarchique est sensibilisée et impliquée.
- La coordination avec votre conseiller en prévention, le médecin du travail et le coordinateur est fluide.
- Le travailleur est acteur de son propre processus.
- La mise en route du processus d'accompagnement intervient le plus rapidement possible.
- Le processus est pluridisciplinaire.

ASPECTS FINANCIERS

Le budget à prévoir est à déterminer en fonction de vos demandes spécifiques.

L'unité d'ergonomie se tient à votre disposition pour toute offre personnalisée.

ergonomie@cesi.be

Inscription

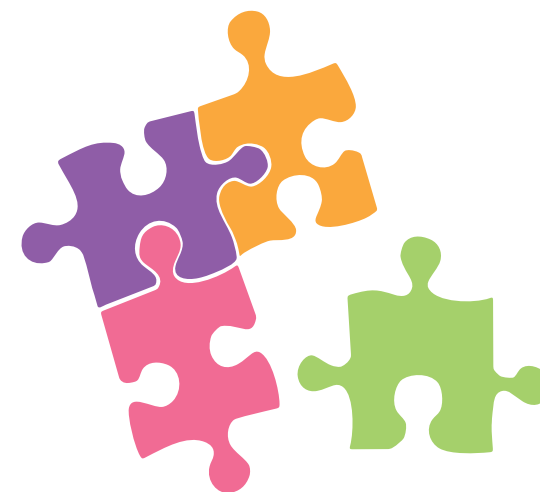
Pour plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec le CESI

CESI

Avenue Konrad Adenauer, 8
1200 Bruxelles
tél : 02 761 17 31
fax : 02 761 17 04
ergonomie@cesi.be
www.cesi.be

CAP WORK® ENTREPRISE

SIMPLIFIER LA RÉINTÉGRATION AU TRAVAIL



Agir vite
Agir au cœur de l'entreprise
Agir en complémentarité



CESI
Avenue K. Adenauer 8, 1200 Bruxelles
commercial@cesi.be - www.cesi.be



ENJEUX

L'AR sur la réinsertion socioprofessionnelle du 8 novembre 2016 et l'AR du 28 octobre 2016 portant sur la réintégration des travailleurs en incapacité de travail imposent à l'employeur la mise en place d'une **politique de retour au travail**.

OBJECTIFS

- Cap Work® entreprise **répond à vos obligations** sur la réinsertion et la réintégration au travail.
- Cap Work® entreprise **vous accompagne lors du** passage délicat qu'est le retour au travail.
- Cap Work® entreprise vise de manière structurelle la **politique de l'entreprise** en matière de maintien et de retour au travail
- CapWork® entreprise prend en compte la **situation individuelle du travailleur par le biais de** solutions pour chaque situation rencontrée.
- Cap Work® entreprise mise sur **l'intégration de plusieurs disciplines** : expertise médicale, approche psychologique et psychosociologique, analyse ergonomique, accompagnement social, ... En fonction des situations traitées, nous activons les compétences nécessaires.
- Cap Work® entreprise **fédère les acteurs sociaux** autour de la problématique afin de définir une véritable politique en la matière.

APRÈS UNE ABSENCE LONGUE DURÉE

3-6 mois

50%
restent chez le
même employeur

après 12 mois

20%
restent chez le
même employeur

PROGRAMME

ÉTAPE 1 : CRÉER UN DISPOSITIF SIMPLE DE PRISE EN CHARGE DU RETOUR AU TRAVAIL



Le **coordinateur Cap Work** du CESI gère tous les aspects du retour au travail avec les différents acteurs concernés dans votre entreprise : direction, DRH, SIPP et délégations syndicales.

Son rôle :

- Structurer la réflexion sur la réintégration au travail.
- Accompagner les RH dans la conception des plans de réintégration.
- Organiser et accompagner le retour du travailleur à son (nouveau) poste au départ des informations fournies par le médecin du travail.



Le coordinateur organisera une ou deux **réunions de travail** avec les acteurs précités pour définir les conditions d'intervention:

- Structurer l'approche du retour au travail: les enjeux pour votre organisation
- Audit : les initiatives déjà prises et leur efficacité, vos capacités d'adaptation des postes de travail...
- Les situations auxquelles CAP WORK sera appliqué et les conditions éventuelles d'exclusion
- Phasage du processus de prise en charge du travailleur
- Les attentes vis-à-vis du travailleurs et de sa hiérarchie avant et en cours de processus.

ÉTAPE 2 : METTRE EN ŒUVRE LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL

Pour les travailleurs qui entrent dans les conditions définies à l'étape 1 et qui ont entré une demande de réintégration, le processus CAP WORK est activé selon les modalités suivantes :

1. Analyser la situation avec le médecin du travail qui active le plan de réintégration.
2. Etablir le premier contact avec le travailleur.
3. Elaborer un plan de réintégration à soumettre aux ressources humaines sur base des indications du médecin du travail, de l'évaluation du poste de travail et de la situation psycho-sociale du service.
4. Accompagner le retour au travail en faisant appel aux intervenants de notre équipe pluridisciplinaire.
5. Assurer un feed-back vers les ressources humaines.



COÛT DIRECT

6,3%

de la masse salariale

le retour
effectué dans
de mauvaises
conditions



COÛT INDIRECT

7,9%

de la masse salariale

(heures
supplémentaires,
remplacements,
assurances...)